

Accélérer les réformes structurelles pour la transparence et redevabilité dans le secteur des industries extractives au Gabon



SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

TERMES DE REFERENCE COMMISSION GOUVERNANCE ET SUIVI-EVALUATION

Contexte

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (ITIE-Gabon) est un établissement public personnalisé sous la dénomination de Groupe d'Intérêt Public placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Economie et des Participations, sa composition et son fonctionnement réfèrent aux articles 35 à 38, 45 et 46 de la Loi n° 20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat, d'une part, et du Décret 0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt ITIE Gabon, d'autre part.

Cette initiative promeut la transparence, la bonne gouvernance et la responsabilité dans l'utilisation des revenus issus de l'exploitation pétrolière, gazière et minière ainsi que la divulgation des données ITIE d'après sa chaîne de valeur (licences et contrat, production, collecte et répartition des revenus, dépenses économiques et sociales). Son but est d'assurer la vérification et publication de tous les paiements effectués par les entreprises et de toutes les recettes publiques provenant de l'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières.

Elle est structurée autour de 12 principes, 06 critères, 07 exigences et 33 sous-exigences qui servent de base à la mise en œuvre du processus de l'ITIE dans le pays.

Le Gabon a rejoint l'ITIE le 21 octobre 2021, en devenant le 56^e pays au niveau mondial et le 27^e en Afrique qui mette en œuvre la norme ITIE 2019. Il se devait de satisfaire aux deux (02) engagements suivants, (1) publier le premier rapport ITIE, 18 mois après l'adhésion (c'est-à-dire le 23 avril 2023) et (2) de démarrer la première validation au plus tard le 1^{er} juillet 2024. L'objectif du Gabon au moment de cette adhésion était d'améliorer significativement la gestion publique de l'Etat, notamment par un effort accru de transparence dans les revenus et dépenses liés aux ressources exploitées.

Durant la phase post-adhésion de 2022 à 2024, la recherche de la performance et de l'efficacité a été au centre des préoccupations des membres du GMP et personnels du Secrétariat de l'ITIE-Gabon, à travers la mise en œuvre d'un groupe de travail ad hoc dit de « travaux spéciaux », puis dans le cadre de l'expérimentation de commissions techniques en 2024.

Mission

Assurer le respect des règles et procédures de gouvernance interne, le suivi et l'évaluation des résultats et de l'impact de la mise en œuvre du processus de l'ITIE en vue de l'efficacité de la gouvernance du GMP

Attributions

En alignement avec les activités du plan de travail annuel ou de toute autre diligence portée à sa connaissance par le GMP, la Commission est chargée de :

Gouvernance

- a) Opérationnaliser les missions et attributions de l'ITIE-Gabon relatives à la gouvernance et suivi-évaluation ;
- b) Opérationnaliser les Principes, Critères, Exigences et Sous-Exigences de la norme ITIE ;
- c) Actualiser les termes de référence du Groupe Multipartite (GMP) et s'assurer de la mise en œuvre de ses exigences ;
- d) Formaliser les procédures de prise de décision, les règles et procédures de gouvernance interne ;
- e) Formaliser les outils de la gouvernance et du contrôle interne de l'ITIE-Gabon ;
- f) Formaliser les mécanismes de gestion et sécurisation des ressources financières de l'ITIE-Gabon ;
- g) Tenir compte de la diversité de genre et du pluralisme dans les processus de sélection et de nomination ;
- h) Favoriser l'inclusion des parties prenantes et privilégier le consensus comme finalité du processus décisionnel ;

Suivi et Evaluation

- i) Veiller au respect du rôle, des responsabilités et des droits des membres du GMP ;
- j) Veiller au respect de l'approbation des plans de travail, des rapports ITIE et des rapports annuels d'avancement, des termes de référence de l'Administrateur Indépendant ;
- k) Veiller au respect de la supervision du processus de déclaration ITIE et de la participation à la Validation ITIE ;
- l) Veiller au respect des règles et procédures de gouvernance internes ;
- m) Veiller à la représentation des genres au sein du GMP de l'ITIE-Gabon ;
- n) Veiller à la fonctionnalité et crédibilité de l'ITIE-Gabon ;
- o) Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE, des rapports de la validation ITIE, des rapports thématiques et limitations des parties déclarantes dans le cadrage annuel de l'ITIE ;
- p) Organiser des consultations et un suivi multipartites intégrés des parties prenantes de l'ITIE ;
- q) Evaluer les bénéfices de la mise en œuvre de l'ITIE dans le pays ;
- r) Réaliser des études d'impact de la mise en œuvre du processus de l'ITIE au Gabon ;
- s) Réaliser le suivi et l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre du processus de l'ITIE en remplissant le formulaire de résultats et d'impact et celui de l'engagement des parties prenantes.

Organisation

La Présidente de l'ITIE-Gabon assure la coordination et le bon fonctionnement de la Commission présidée par un membre du GMP désigné par ses pairs membres inscrits. La durée de la présidence est rotative tous les six (6) mois. La Commission est composée d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et des membres. Le secrétariat des travaux est assuré par le secrétariat technique permanent.

Fonctionnement

La Commission se réunit au moins une fois par mois sur convocation de son président. La salle de réunions du siège de l'ITIE-Gabon abrite les travaux de celle-ci. Une affectation de ressources est opérée dans le budget annuel de l'ITIE-Gabon pour permettre un fonctionnement optimal. La Commission peut inviter à ses travaux des personnes ressources externes, sur autorisation préalable de la Présidente de l'ITIE-Gabon.